

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 15 juin 2026** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1<sup>re</sup> Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

- 1) Dérogation mineure de M. Frédéric Brillant et Mme Mélianne Desbiens-Rochon concernant l'immeuble situé au 147, rue Larochelle à Amos (secteur Saint-Félix-de-Dalquier), savoir le lot 4 924 715, cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer la hauteur des murs à 3,66 mètres au lieu de 3,10 mètres, ainsi que fixer la hauteur totale dudit garage à 7,32 mètres au lieu de 4,9 mètres, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° 240 de l'ancienne municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant cette demande lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte cette demande de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 29 MAI 2026.

La greffière,

(s)Mariane Michaud

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION** (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville d'Amos le 29 mai 2026 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

(s)Mariane Michaud